



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 119116

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les loyers impayés. Lorsque la force publique refuse d'intervenir pour expulser un locataire condamné en justice pour impayés de loyers, le bailleur peut se retourner contre l'État. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre de dossiers ainsi pris en compte par l'État et le montant des sommes versées aux bailleurs durant ces dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119116

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2034